



## DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.B)

Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

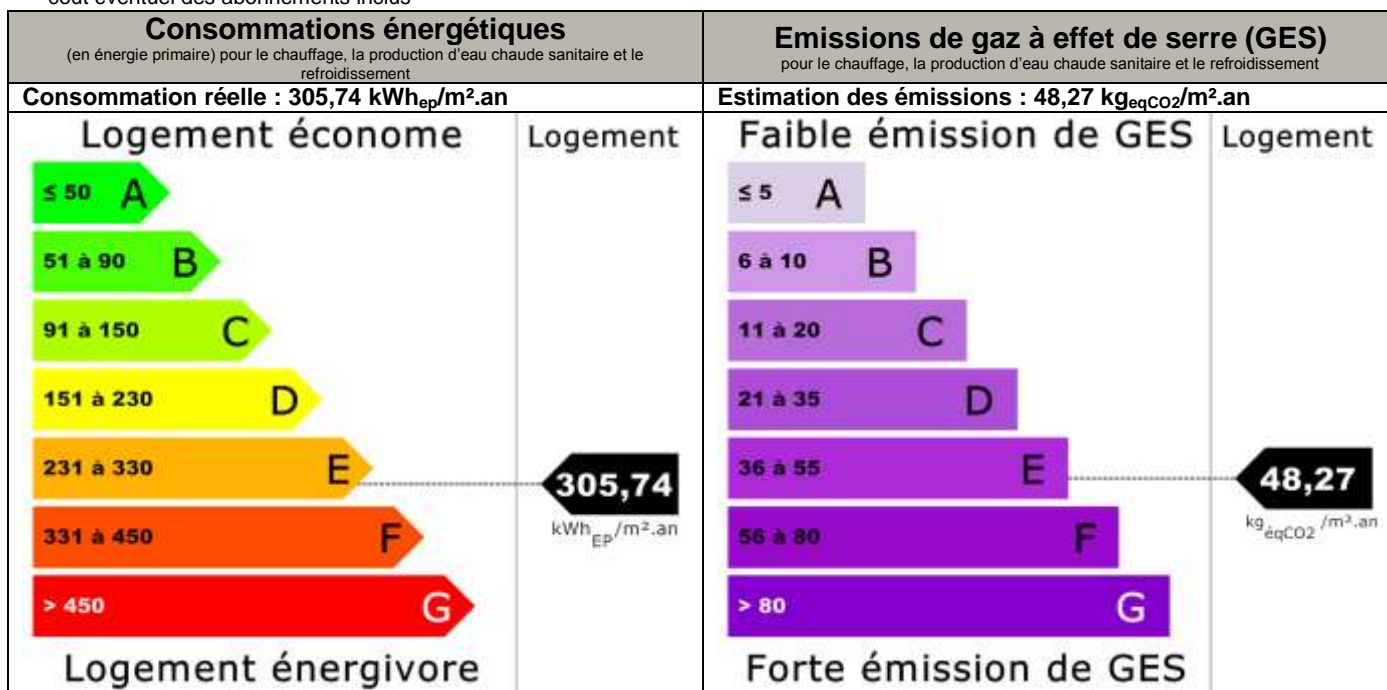
A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : BOISSARIE 1404 06.11.13 Valable jusqu'au : 05/11/2023 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : Maison individuelle Année de construction : < 1948 Surface habitable : 75 m <sup>2</sup>	Date du rapport : 06/11/2013 Diagnostiqueur : BUQUET Laurent Signature :
Adresse : 3 rue de lachambeaudie 24290 MONTIGNAC INSEE :24291 N° de Lot : sans objet Etage : sans objet	Référence ADEME : 1324L2000112@
<b>Propriétaire :</b> Nom : Madame et Monsieur BOISSARIE Michel Adresse : Lieu dit La Génésie 24290 VALOJOUXX	<b>Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu):</b> Nom : Adresse :

## B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement sur la période du 10/12/2012 au 10/12/2013, prix des énergies indexés au 15/08/2011

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh <sub>ef</sub> )	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh <sub>ep</sub> )	Frais annuels d'énergie (TTC)
<b>Chauffage</b>	Gaz naturel 1 227 m <sup>3</sup>	Gaz naturel 14 267,56	14 267,56	1 105,74 €
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electrique 3 358 kWh	Electrique 3 358	8 663,64	384,16 €
<b>Refroidissement</b>				
<b>Consommations d'énergie pour les usages recensés</b>	Gaz naturel 1 227 m <sup>3</sup> Electrique 3 358 kWh	Gaz naturel 14 267,56 Electrique 3 358	22 931,2	1 642,95 € <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> coût éventuel des abonnements inclus





## C DESCRIPTIF DU LOGEMENT ET DE SES EQUIPEMENTS

Le descriptif du logement est donné à titre purement indicatif, ces éléments ayant permis simplement à l'évaluation de la performance énergétique du logement. En aucun cas le technicien ne saurait garantir la parfaite exactitude de ce descriptif, notamment pour les éléments non visibles ou inaccessibles (tels que la structure, le mode constructif, l'épaisseur ou même la présence de l'isolation, la qualité ou l'état du mode de production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire, etc.). Ce diagnostic ne porte pas non plus sur la qualité, l'ancienneté ou le mode de pose de l'isolant ni, d'une manière générale, sur la qualité de la construction

### C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

#### TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	8,54	Extérieur	65	Non isolé
Mur	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	6,14	Extérieur	50	Non isolé
Mur	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	82,5	Local chauffé	Inconnue	Non isolé
Mur	Inconnu	3,7	Extérieur	Inconnue	Non isolé
Mur	Blocs béton creux	4,3	Local non chauffé	20	Non isolé
Mur	Inconnu	3,45	Extérieur	Inconnue	Non isolé
Mur	Pierre de taille moellons avec remplissage tout venant	6,52	Extérieur	Inconnue	Non isolé

#### TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plafond	Entre solives bois avec ou sans remplissage	26,6	Combles perdus	Epaisseur : 20 cm
Plafond	Entre solives bois avec ou sans remplissage	13,21	Combles perdus	Inconnue
Plafond	Combles aménagés	11,8	Extérieur	Inconnue

#### TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Isolation
Plancher	Dalle béton	38	Terre-plein	Non isolé



## TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m <sup>2</sup> )	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte	Bois Vitrée 30-60% simple vitrage	2,05	Extérieur		
Porte	Bois Opaque pleine	1,85	Local non chauffé		
Fenêtre	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 16 mm)	6,75	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 16 mm)	2,25	Extérieur	Non	Non
Fenêtre	Fenêtres battantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical	1,85	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - survitrage vertical	1,05	Extérieur	Oui	Non

## C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière classique	Gaz naturel			Non		Absent	Individuel

### Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

(surface chauffée : 75 m<sup>2</sup>)

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

## C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

### TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chauffe-eau horizontal	Electrique			Non		Non requis	Individuel

## C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

### TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses	Non	Non



## C.4 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

## D NOTICE D'INFORMATION

<p><b><u>Pourquoi un diagnostic</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour informer le futur locataire ou acheteur ;</li> <li>• Pour comparer différents logements entre eux ;</li> <li>• Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</li> </ul> <p><b><u>Usages recensés</u></b></p> <p>Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.</p> <p>Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.</p> <p><b><u>Constitution de l'étiquette énergie</u></b></p> <p>La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.</p>	<p><b><u>Énergie finale et énergie primaire</u></b></p> <p>L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.</p> <p><b><u>Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul</u></b></p> <p>Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.</p> <p>Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.</p> <p><b><u>Énergies renouvelables</u></b></p> <p>Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la partie privative du lot.</p>
---	---



## CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



**E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation par l'intérieur lorsque des travaux de décoration sont prévus (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale dans le cas d'un mur de façade ou en pignon, choisir un R ≥ 3,7 m <sup>2</sup> .K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)
Simulation 2	Chauffage au gaz : remplacement de la chaudière actuelle par une chaudière basse température au sol

**Commentaires :**  
Néant

**Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.**  
 Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)  
 Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)

**F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR**

Signature 	<b>Etablissement du rapport :</b> Fait à <b>MONTIGNAC</b> le <b>06/11/2013</b> Cabinet : <b>E.I. 24</b> Nom du responsable : <b>BUQUET LAURENT</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>MMA IARD</b> N° de police : <b>114.231.812</b> Date de validité : <b>31/12/2013</b>
Date de visite : <b>06/11/2013</b> Le présent rapport est établi par <b>BUQUET Laurent</b> personne dont les compétences sont certifiées par : <b>ICERT</b> <b>116b rue Eugène Pottier 35000 RENNES</b> N° de certificat de qualification : <b>CPDI 1386</b> Date d'obtention : <b>25/06/2010</b>	





**CERTIFICAT DE QUALIFICATION**



## CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1386      Version 02

Je soussigné  
**Philippe TROYAUX**,  
Directeur Général d'I.Cert,  
atteste que :

**Monsieur Laurent BUQUET**

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

- Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**  
Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015
- Constat de risque d'exposition au plomb**  
Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015
- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Date d'effet : XX/XX/XXXX, date d'expiration : XX/XX/XXXX
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015
- Diagnostic de performance énergétique**  
Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015
- Etat de l'installation intérieure de gaz**  
Date d'effet : 20/05/2010, date d'expiration : 19/05/2015
- Etat de l'installation intérieure électrique**  
Date d'effet : 22/06/2010, date d'expiration : 21/06/2015

En foi de quoi ce certificat est délivré,  
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes  
le 25/06/2010





Certification de personnes  
Département  
Rue de la République 35000 Rennes  
136 Rue Eugène-Hotellier  
35000 Rennes

Le titulaire de ce certificat est certifié par I.Cert Institut de Certification pour la réalisation des missions énumérées ci-dessus. Le titulaire de ce certificat est tenu de respecter les obligations énoncées dans le référentiel de certification de personnes I.Cert. I.Cert Institut de Certification est une association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique. Elle est agréée par le Ministère de l'Énergie, de l'Équipement, du Logement, du Transport et de la Mer. Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification (AFCO). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes (AFCO-P). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Industrie (AFCO-PI). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de la Construction (AFCO-PC). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Environnement (AFCO-PE). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Énergie (AFCO-EE). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Équipement (AFCO-EQ). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Équipement de la Construction (AFCO-EC). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Équipement de l'Environnement (AFCO-EEQ). Elle est membre de l'Association Française des Organismes de Certification de Personnes de l'Équipement de l'Énergie (AFCO-EEQ).



ASSOCIATION  
R.P. n° 0000  
RUE DE LA  
REPUBLIQUE 35000  
RENNES